Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 7-9

Artikel: XVe Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-626054

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

16° Propositions de la section de St-Gall. La proposition de la réforme de l'article 31 des statuts a été présentée en retard; aussi ne peut-elle pas être examinée dans cette séance; sur la demande de la section de St-Gall elle sera présentée à l'assemblée générale de l'année prochaine. — La proposition de la section de St-Gall concernant l'information insuffisante des membres par l'Art Suisse est résolue dans l'idée de la proposition de l'assemblée des délégués.

La séance est close à 12 h. 45. *R. W. Huber.*

XVe Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève

3 septembre au 8 octobre 1922. Bâtiment Electoral et Musée Rath.

Jury de peinture et de gravure.

Président: Righini S., peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, Zurich.

Membres: Barth P.-B., peintre, Bâle; Surbek V., peintre, Berne; Hermanjat A., peintre, Aubonne (nommés par les exposants). Mme A. Lilljeqvist, peintre, Berne; Vibert P.-E., peintre et graveur, Genève; Agnelli F., peintre, Lugano (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Auberjonois R., peintre, Lausanne (nommé par les exposants); Trachsel A., peintre, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Jury de sculpture et d'architecture.

Président: Lugeon R., sculpteur, membre de la Commission fédérale des beaux-arts, Lausanne.

Membres: Sarkissoff M., sculpteur, Genève; Zimmermann E., sculpteur, Zollikon (nommés par les exposants); Hubacher H., sculpteur, Zurich; Foglio G., sculpteur, Lugano; Prof. Moser K., architecte, Zurich (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Jaggi L., sculpteur, Genève (nommé par les exposants); Angst C.-A., sculpteur, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Sur 1622 envois 599 œuvres ont été acceptées.

Le placement des œuvres de peinture et de gravure a été confié à M. Righini, peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, et celui des œuvres de sculpture et d'architecture à M. Lugeon, sculpteur, et à M. le Prof. Moser, architecte.

L'aménagement de l'exposition a été fait d'après les plans de M. le Prof. Moser, architecte à Zurich, par M. Martin Frank, architecte cantonal à Genève.

Les artistes ci-après désignés ont été chargés de décorer des salles spéciales, savoir: 1° Deux salles latérales au rez-de-chaussée: Bodmer Paul, peintre, Oetwil. 2° Vestibule du restaurant: Schmid Albert, peintre, Genève. 3° Restaurant: Cingra Alexandre, peintre, Genève. 4° Quatre pavillons sur la galerie: a) Zehnder Paul, peintre, Berne; b) Hermès Eric, peintre, Genève; c) Mairet Alexandre, peintre, Genève; d) Stöcklin Nicolas, peintre, Bâle. 5° Péristyle et escaliers conduisant à la galerie: Quatre architectes de la division d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Des salles spéciales ont été attribuées à M. Giacometti Giovanni, peintre à Stampa, et à M. Haller Hermann, sculpteur à Zurich.

Les artistes suivants ont été invités à exposer un ensemble de 5 œuvres en maximum: a) peintres: MM. Auberjonois René; Blanchet Alexandre; Chiesa Pietro; Pellegrini Alfred; Rüegg Ernest-Georges et Vallet Edouard; b) sculpteurs: MM. Burkhardt Charles; Kissling Ernest et Vibert James.

— Au Musée Rath ont été placées la collection Giovanni Giacometti, les œuvres de nos morts: Pierre Alin, Wilhelm Balmer, Henri-Claudius Forestier, Eugène Gilliard et Ernest Schiess (peintre) et August Heer et Henri Huguenin (sculpteurs); les acquarelles, les dessins et de la sculpture.

Avis.

Nous avons l'avantage d'informer nos membres de ce que Monsieur *Riccardo Jagmetti*, docteur en droit, secrétaire de direction de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich, a bien voulu se charger de la consultation juridique de notre société et de ses membres. Voici l'adresse de notre conseil juridique: M. le docteur R. Jagmetti, Mühlebachstr. 32, Zurich 8 (Tél. Hottingen 75.21).

Notre collègue et ami *A. Hermanjat* accomplira le 29 septembre sa soixantième année. Au grand artiste, à l'excellent collègue qui a si bien mérité de l'art et de notre société, tous nos vœux les plus cordiaux.

DRUCK VON GEBR. FRETZ A.G. ZÜRICH